



COMPTE-RENDU DE MANDAT

CAP Locales N°1-2 et 3

Filière Gestion Publique et Filière Fiscale

MAI 2010-SEPTEMBRE 2011

Filière Gestion Publique

4 CAP se sont déroulées au cours de la période.

CAPL DE NOTATIONS :

Les recours en notation ont été étudiés lors d'une CAP qui s'est tenue le 8 novembre 2010.

5 dossiers ont été présentés pour les B et 4 pour les C.

Sur l'ensemble de ces dossiers un grand nombre de nos collègues ont eu totalement ou partiellement satisfaction que ce soit sur la note chiffrée ou le tableau synoptique.

Il n'y a aucune réserve de bonification de 3 mois au niveau local.

Pour cette raison, les élus CGT cherchent à préparer au mieux les nombreux recours amenés à se poursuivre au niveau national. Le procès verbal de la CAP locale qui sert de base à la CAP nationale doit donc être le plus favorable possible pour l'agent.

Lors de cette CAP, l'administration a également officialisé les affectations des agents C et B dans le cadre de la mise en place des SIP de Bayonne et Anglet.

CAPL DE TABLEAUX D'AVANCEMENT ET LISTES D'APTITUDE

Les tableaux d'avancement et la liste d'aptitude de C en B ont été à l'ordre du jour de la CAP du 22 mars 2011.

Cette CAP est toujours l'occasion pour les élus CGT de contester l'équité de la promotion par voie de tableau d'avancement en vigueur dans la gestion publique :

- à échelon égal, suivant son département d'origine un agent passe plus ou moins tôt dans sa carrière au grade supérieur
- la notation qui intervient en 2^{ème} critère d'arbitrage accentue la concurrence entre les agents

Lors de la présentation des agents C retenus sur liste d'aptitude de C en B, les élus CGT ont réaffirmé qu'un examen professionnel présentait plus de garantie d'équité.

La mise en place d'une seconde liste considérée comme un vivier d'agents susceptibles d'être retenus dans les années à venir a également fait réagir les élus CGT.

CAPL DE MUTATIONS ET AFFECTATIONS LOCALES

3 CAP de mutations se sont tenues le 7 avril, 30 juin et 3 octobre 2011.

Nous avons obtenu la prise en compte par M. PARINI de la situation particulière de blocage des mutations sur notre département. Ainsi, 2 collègues ont pu arriver sur le département au 1^{er} octobre 2011.

Les affectations des listes d'aptitude ont été présentées lors de cette dernière CAP.
Aucun agent n'a été promu sur place.

Les demandes internes ont donc été étudiées lors de ces 2 CAP.

Sur intervention des élus, des mutations de collègues ont été obtenus en cours de CAP.

Les élus CGT ont également insisté sur les demandes de mutation internes les plus anciennes non encore satisfaites à ce jour

Filière Fiscale

La CGT - Finances Publiques est représentée dans toutes les CAPL de la filière fiscale. Les CAPpistes locaux ont donc siégé systématiquement et assuré ainsi la défense individuelle de tous les agents dans un cadre de droits collectifs. Nous avons pu au sein de ces instances paritaires rappeler nos revendications - arrêt de la politique nationale de suppressions d'emplois, amélioration des conditions de vie au travail – en donnant lecture de liminaires à chaque commission.

CAPL D'AFFECTATIONS LOCALES :

Si au cours des années précédentes (2007 et 2008 en particulier), l'administration avait appliqué la Fiche 3 (affectation dérogatoire à la règle de d'ancienneté), tel n'a pas été le cas pendant ce mandat. Toutefois, on constate que le nombre de détachements ne cesse d'augmenter. Il devient parfois difficile de savoir qui travaille où... Nous avons dénoncé ce procédé mais la parité administrative persiste.

Ces CAPL se réunissent une fois par an pour la catégorie A et B mais 2 fois pour la catégorie C : mouvement du 1^{er} septembre et du 1^{er} janvier. Grâce à l'intervention de la CGT - Finances Publiques 64, cette 2^{ème} CAPL de mouvement local est maintenue alors même que l'administration locale souhaitait la supprimer.

En 2010, nous avons également participé aux mouvements locaux d'attributions des emplois suite à la création des SIP de Bayonne, Anglet et Pau.

CAPL DE NOTATIONS :

Nous avons défendu nos adhérents et les collègues qui nous avaient saisis. Nous préparons la défense de ces dossiers dès la rédaction de l'appel de notation en assurant des permanences.

Le nombre d'appels est constant. Sans rentrer dans le détail, nous avons obtenu de manière équilibrée des rectifications des appréciations littérales et l'attribution des marges d'évolution disponibles (+0,02). Nous déplorons toujours qu'aucun 0,06 ne soit disponible. Il s'agit d'une volonté locale car d'autres DDFIP n'appliquent pas cette règle.

CAPL DE TABLEAUX D'AVANCEMENT :

Il s'agit d'une CAP de changement de grade à l'intérieur d'un corps. La CAPL se réunit si le dossier d'un agent est proposé « écarté ». Aucun agent n'a été écarté en catégorie B. Néanmoins, un agent C ayant été écarté, une CAPL a été convoquée. Le dossier était défendu par une autre OS à laquelle nous avons apporté notre soutien.

CAPL DE LISTES D'APTITUDE :

Il s'agit de CAPL préparatoires pour les agents qui souhaitent être promus de C en B ou de B en A. Ces agents sont classés en 3 groupes par la direction (excellent, très bon et à revoir). Seuls les agents classés dans la catégorie « excellent » sont examinés au niveau national et peuvent donc prétendre à la promotion.

Listes d'aptitude B en A : 7 candidats excellents en 2010, 2 promus.

Listes d'aptitude C en B : 12 candidats excellents en 2010, 8 promus.

Les CAPL pour 2011 auront lieu prochainement.

COMMISSION DE REFORME

Réunie dans les locaux et services de la Direction départementale de la Cohésion sociale, cette commission émet un avis notamment sur les questions de congé de maladie ou de longue maladie, de congé de longue durée, de réalité des invalidités invoquées par un agent, de leur imputabilité au service, des conséquences ainsi que du taux d'invalidité qu'elles entraînent et de la mise en disponibilité d'office pour raison de santé.

Cette commission n'admet que 2 sièges de représentants des personnels (représentation issue des élections professionnelles). La CGT Finances Publiques en détient actuellement un.

Durant ce mandat, les représentants CGT ont siégé à toutes les commissions convoquées. Soucieux d'apporter tout le soutien utile à ces dossiers spécifiques, ils ont facilité les démarches des agents concernés auprès des organismes compétents tout en assurant leur défense en instance afin d'obtenir des avis en cohérence avec les situations particulières évoquées.

En conclusion, l'action des élus locaux a permis de démontrer toute l'utilité de la représentation syndicale locale pour faire respecter les droits et garanties des agents. En outre, il est important de préciser que nous sommes intervenus à plusieurs reprises en dehors des CAPL pour la défense de situations particulières.